

1.1. À propos du JOGC

Le Journal d'obstétrique et gynécologie du Canada (JOGC) publie des articles originaux et des analyses de la littérature dans les domaines de la gynécologie, de l'obstétrique, des maladies infectieuses, de la génétique, de la gynécologie pédiatrique et adolescente, de l'imagerie diagnostique, de l'endocrinologie de la reproduction, de l'oncologie gynécologique, de la santé des femmes, de la médecine fœto-maternelle, de l'urogynécologie, de l'éthique et des questions d'ordre juridique, de l'enseignement médical et de l'éducation du public. Le journal publie également des directives cliniques de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC), des images du mois, des rapports de cas, des commentaires et des lettres. **Seuls les articles soumis en exclusivité sont admissibles.**

1.2. Les langues du JOGC

Les langues utilisées dans le JOGC sont l'anglais et le français. L'orthographe anglaise correspond au style du Canadian Oxford Dictionary¹. L'orthographe française correspond au style du Petit Robert². Nous imposons aux auteurs d'utiliser les noms génériques ou chimiques des produits pharmaceutiques plutôt que leurs noms de marque.

Le JOGC accepte les manuscrits rédigés en anglais et en français. Les résumés des manuscrits soumis en anglais sont traduits en français et les résumés des manuscrits soumis en français sont traduits en anglais, une fois la révision du texte intégral terminée. De manière à assurer l'uniformité du style et des normes de rédaction, la traduction de tout le matériel destiné à la publication est effectuée par un traducteur médical agréé. Les auteurs ne peuvent pas soumettre leur propre traduction.

1.3. Soumettre un manuscrit

Pour soumettre un manuscrit, veuillez [cliquer ici](#). Tous les manuscrits doivent être soumis par le biais de ce système en ligne; les documents soumis par courrier électronique ou par la poste ne seront pas pris en considération.

2.1. Instructions générales

Pour accéder aux instructions générales sur la préparation de manuscrits aux fins de soumission, veuillez vous reporter au document intitulé Uniform Requirements for Manuscripts Submitted to Biomedical Journals et formulé par l'International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE)³. Ces recommandations ont été élaborées pour aider les auteurs, les rédacteurs et les examinateurs dans leurs rôles respectifs (seulement disponible en anglais).

VEUILLEZ NOTER : Les exigences ci-dessous dans les sections 2 et 3 s'appliquent à tous les articles du JOGC, y compris les directives cliniques de la SOGC, les énoncés de consensus, les opinions de comités, les énoncés de politiques et les mises à jour techniques.

2.2. Exigences particulières

Chaque manuscrit soumis au JOGC devrait respecter les caractéristiques suivantes :

- Le manuscrit au complet, y compris les tableaux, les légendes de figure et les illustrations, doit être rédigé en caractères de type Times Roman (12 points) et à double interligne, et avoir des marges de 2,6 cm; de plus, la numérotation des lignes et des pages doit débiter à la page de titre.
- Chaque section ou composante de l'article commence sur une nouvelle page, dans l'ordre suivant : page de titre, résumé et mots clés, liste des abréviations, texte, remerciements, références, tableaux, et légendes (présentés individuellement sur une page distincte).
- À la page de titre, veuillez inscrire le nom complet, les diplômes et les affiliations de tous les auteurs (le JOGC n'indique que le plus haut degré obtenu, selon le style AMA), ainsi que les adresses électroniques et postales de l'auteur-ressource, y compris ses numéros de téléphone et de télécopieur.
- Pour chaque auteur, nous n'incluons que l'affiliation, la ville et la province.
- Il est rarement nécessaire (selon le cas) que la longueur d'un manuscrit excède 6 000 mots, références incluses.
- Chaque article, y compris les directives de pratique clinique de la SOGC, doit inclure une liste d'abréviations citées dans le manuscrit, ainsi que leur signification élargie.
- Chaque article doit inclure une photographie (300 dpi) du premier auteur.

2.3. Mots clés

De quatre à six mots clés, utilisant (dans la mesure du possible) des termes extraits des Medical Subject Headings (MeSH) de l'Index Medicus⁴, devraient suivre le résumé. Les mots clés sont obligatoires pour les rapports de recherche, les rapports de cas et les articles de revue systématique, et les directives de la SOGC.

Les mots clés doivent être saisis en ligne lorsque vous soumettez votre manuscrit (via le système Elsevier EVISE). Vous devez ajouter un trait de soulignement (_) entre les mots d'un mot clé composé. **Exemples :** continuous_medical_education; messagerie_instantanée; médecine_maternelle-fœtale; collaboration_en_temps_réel; l'Internet.

2.4. Tableaux et figures

Ces éléments doivent compléter plutôt que répéter les renseignements figurant dans le texte. Les tableaux doivent être assez complets pour être compréhensibles sans que le lecteur ne doive se reporter continuellement au texte, tout en ne contenant que les données dont le lecteur a besoin pour comprendre la matière présentée. Veuillez donner un titre à chaque tableau, figure ou illustration. Assurez-vous que les symboles, les lettres et les chiffres sont assez clairs et gros, de façon à ce qu'ils puissent demeurer lisibles lorsque les tableaux ou les figures seront réduits à la largeur d'une colonne.

Veuillez soumettre les tableaux et les schémas à l'aide du logiciel ayant servi à leur création : Microsoft Excel, Microsoft PowerPoint, Microsoft Word (objets créés avec les outils de dessin), Corel Draw (version PC), Corel Photo Paint, Adobe Photoshop (version PC), entre autres. Les formats .eps, .tif (photographies de 300 ppp sans texte), .jpg (300 ppp) et .gif (300 ppp) sont également acceptables. Veuillez toutefois vous abstenir de soumettre des images sauvegardées en format PDF ou importées dans Microsoft Word à partir d'autres programmes.

2.5. Références

Le ou les auteurs doivent assumer la responsabilité de vérifier les références auprès des documents d'origine. Les références, y compris celles des tableaux et des légendes de figures, doivent être numérotées dans l'ordre de leur utilisation au moyen de chiffres arabes en exposant. Les citations complètes doivent constituer des notes en fin de texte. La forme abrégée des titres des revues citées dans les références doit être utilisée, conformément aux critères de l'Index Medicus; à ce sujet, veuillez consulter la List of Journals Indexed in Index Medicus, qui fait annuellement l'objet d'une publication distincte de la part de la National Library of Medicine et qui figure sous forme de liste dans le numéro de janvier de l'Index Medicus. On peut aussi se procurer cette liste sur le site Web de la National Library of Medicine : <http://www.nlm.nih.gov>. Veuillez énumérer les trois premiers auteurs de chaque article; si le document compte plus de trois auteurs, nommez les trois premiers, puis faites-les suivre par l'expression « et al. ».

Les communications personnelles ne doivent pas être citées. Si une communication de ce genre constitue la seule source de renseignements, le nom de la personne, la date et le type de la communication en question doivent être cités entre parenthèses dans le texte. Dans le cas des articles scientifiques, le ou les auteurs doivent assumer la responsabilité d'obtenir, auprès des sources consultées, la permission écrite d'utiliser les références en question, ainsi qu'une confirmation de l'exactitude de ces dernières.

2.6. Exactitude

Le ou les auteurs sont responsables de s'assurer de l'exactitude des doses de médicaments citées.

2.7. Les droits d'auteur

Sur présentation d'un manuscrit au JOGC, les auteurs seront tenus d'attribuer les droits d'auteur du document à la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC), en remplissant un formulaire fourni dans le système en ligne. Le droit d'auteur est stipulé comme suit : « Je cède par la présente à la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada les droits d'auteur sur le manuscrit identifié ci-dessus (où le droit d'auteur de la Couronne est affirmé, les auteurs acceptent d'accorder une licence exclusive de publication et de distribution) ainsi que sur tout tableau, image ou autre matériel soumis dans le cadre du manuscrit (l'« article »). Cette cession de droits signifie que j'ai accordé à la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada le droit exclusif de publier et de reproduire l'article ou toute partie de l'article dans les médias imprimés, électroniques et autres (connus ou développés plus tard), sous quelque forme que ce soit, dans toutes les langues, dans le monde entier, pendant toute la durée du droit d'auteur, et le droit d'autoriser d'autres personnes à faire de même, dès lors que l'article est accepté pour publication. Cela inclut le droit de faire valoir les droits accordés aux termes des présentes à l'encontre de tiers. »

Cette attribution de droits d'auteur ne s'applique pas aux auteurs qui ont payé les frais d'accès ouvert pour leurs articles - voir la section 2.10.

2.8. Autorisations

Le ou les auteurs sont responsables d'obtenir l'autorisation de reproduire des documents déjà publiés ou enregistrés ou protégés par le droit d'auteur, y compris les tableaux portant la mention « Adapté de ». L'auteur-ressource doit obtenir cette autorisation auprès de l'éditeur ou du titulaire des droits d'auteur des documents d'origine; de plus, une confirmation écrite de cette autorisation doit être transmise au bureau de la rédaction du JOGC. Nous recommandons à l'auteur d'entamer le processus de demande d'autorisation au moment de la soumission, voire plus tôt, puisque cela peut prendre du temps et pourrait en venir à retarder la publication. Le ou les auteurs ont également la responsabilité de s'assurer que tous ceux qui ont contribué au document en question sont reconnus de façon appropriée.

2.9. Consentement du patient

En ce qui concerne les rapports et les images du mois, la patiente doit consentir à la publication par écrit; toutefois, de façon à respecter la vie privée de la patiente, les auteurs ne doivent pas faire parvenir le formulaire de consentement rempli au JOGC. Ils doivent plutôt conserver un exemplaire signé de ce formulaire dans leurs dossiers et ne faire parvenir qu'un exemplaire signé du formulaire « Confirmation de l'auteur » au JOGC, afin d'attester que la patiente a pu consulter le manuscrit et a consenti à sa publication. [Vous pouvez accéder au formulaire ici \(disponible en anglais\).](#)

2.10. Accès libre

Le JOGC est une revue par abonnement. Les membres de la SOGC ont accès à tous les articles du JOGC et aux directives cliniques de la SOGC par l'entremise de leur compte de la SOGC. Les autres lecteurs peuvent accéder aux articles en s'abonnant à la revue ou en payant l'accès.

Les auteurs doivent assurer de répondre à toutes les exigences de publication prévues dans leur entente de financement.

3.1. Paternité de l'oeuvre

Un auteur d'une publication scientifique est une personne qui répond aux 4 critères ci-dessous, tels que décrits et approuvés par l'International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE) ³:

1. A apporté une contribution importante à la conception ou à la conception de l'œuvre; ou à l'acquisition, à l'analyse ou à l'interprétation de données pour l'œuvre; ET
2. A rédigé le travail ou révisé de manière critique le contenu intellectuel important; ET
3. A soumis son approbation finale de la version à publier; ET

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/5693536>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/5693536>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)